RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IH2EF INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Programme personnalisé de réussite éducative - PPRE

Mis à jour le 20 mars 2024

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est une modalité de prise en charge de la difficulté scolaire. Il s'inscrit dans le cadre de l'école inclusive, qui vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le PPRE est un plan d'actions individualisées de courte durée qui formalise les objectifs, les modalités d'adaptation pédagogiques et l'évaluation de leur efficacité. Il implique l'équipe pédagogique et éducative, l'élève et sa famille. La formalisation du PPRE, du diagnostic à l'évaluation, est un outil précieux pour le suivi et l'accompagnement de l'élève en difficulté, à l'interne et plus encore lors d'un changement d'établissement.

Sommaire

- **La fiche du Film annuel**
  - Élèves concernés par un PPRE
  - Du repérage pédagogique à la rédaction du PPRE
  - Mise en œuvre éducative concrète du PPRE
  - Effets attendus d'un PPRE
  - Évaluation et adaptation du dispositif
- **Boîte à outils**

- **Textes officiels**
  - Code de l'éducation
  - Autres textes
- **Pour aller plus loin**

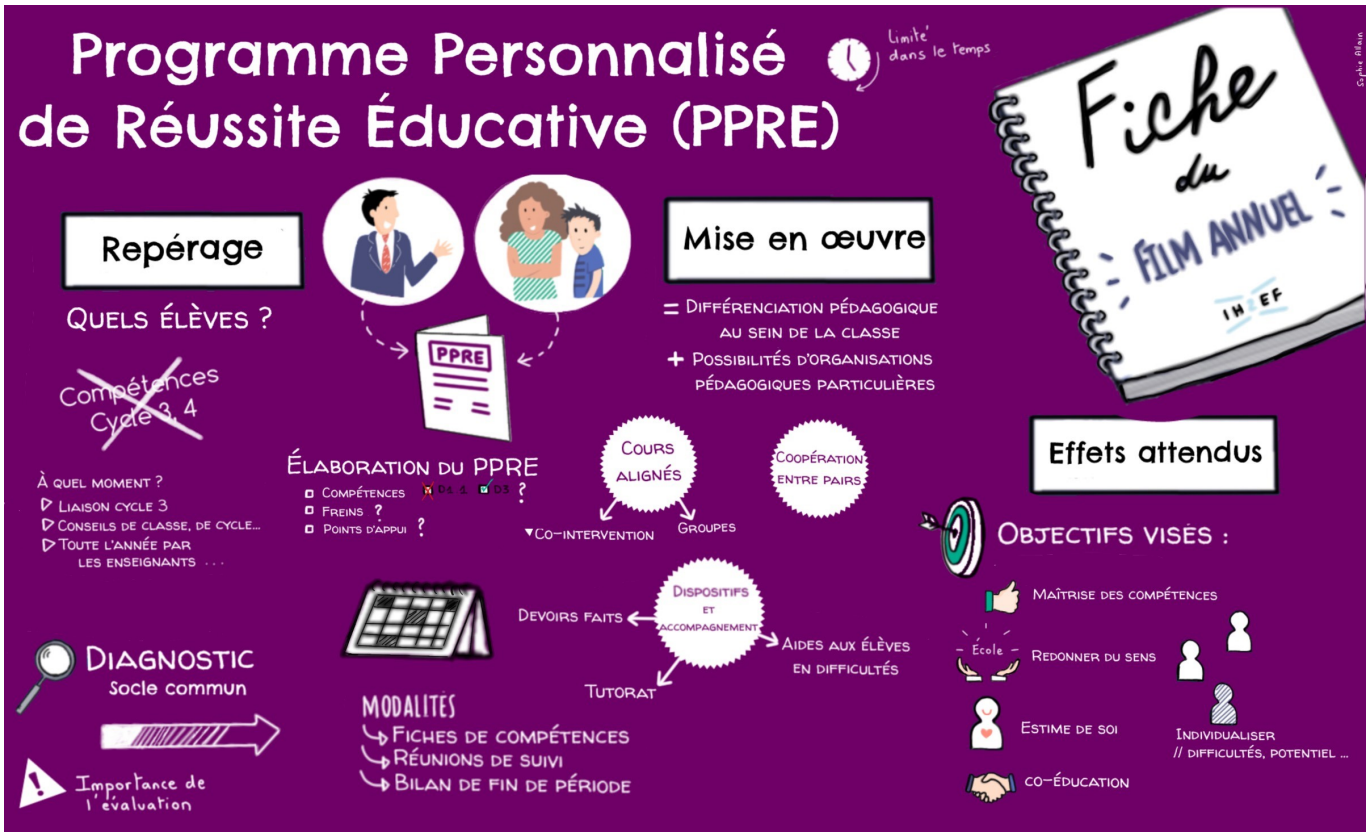

Élèves concernés par un PPRE

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il concerne tous les élèves quelle que soit l'origine de leurs difficultés.
Le diagnostic peut être proposé à tout moment de la scolarité :

- à partir de la fiche de liaison du cycle 3 (CM2-Collège), un dispositif, dit PPRE "passerelle" peut être proposé pour faciliter l'adaptation en sixième d'un élève fragile ;
- lors des conseils de classe, de cycle ou du socle ;
- par les enseignants, à tout moment de l'année, pour les situations nouvelles et problématiques ;

- par un dispositif de veille et de suivi de l'établissement, notamment pour les objectifs d'amélioration du comportement, portés par certains PPRE.

Du repérage pédagogique à la rédaction du PPRE

La rédaction du PPRE est pilotée par le chef d'établissement, à l'initiative des équipes pédagogiques à partir d'éléments factuels clairement formalisés. Il doit mettre en évidence :

- les compétences du socle commun non maîtrisées et leur degré d'acquisition ;
- les freins éventuels aux apprentissages (le diagnostic médical relevant des personnels de santé) : comportement, capacité de travail, problèmes sociaux, psychologiques et/ou de santé ;
- les points d'appui pertinents (mémoire, motivation, aptitudes à l'oral, etc.) ;
- les choix des compétences à travailler prioritairement.

Le document formalise les modalités du suivi mis en place et les objectifs fixés à tous les interlocuteurs mobilisés :

- tous les personnels de l'éducation nationale peuvent aider aux progrès et s'engager dans la mise en œuvre de ces PPRE : direction, professeur principal, conseiller principal d'éducation (CPE), assistant d'éducation ou pédagogique, psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), assistant de service social en faveur des élèves, infirmier ;
- éventuellement des partenariats et interventions extérieures à l'établissement :
    - suivi médical, orthophonique, psychologique ;
    - soutien scolaire en lien avec le milieu associatif ;
    - accès à la culture, aux activités sportives ;
    - dispositif de réussite éducative piloté par la ville ;
- le ou les responsables légaux de l'élève et l'élève lui-même, à qui doit être présenté le bilan sur lequel s'appuient le PPRE et les objectifs qu'il vise.

Le PPRE doit comporter un échéancier, ainsi qu'un cahier des charges. Il doit ainsi conduire à une évaluation personnalisée, fondée sur l'acquisition des compétences et les progrès réalisés par l'élève plutôt qu'à une simple notation des résultats.

Mise en œuvre éducative concrète du PPRE

Le chef d'établissement et la communauté éducative (discussions en conseil pédagogique) peuvent mettre en place des organisations pédagogiques particulières conduisant à une personnalisation de l'enseignement.

Le travail supplémentaire effectué dans le cadre d'un PPRE peut donner lieu à une rémunération supplémentaire lorsqu'il y a un travail effectif particulier (évaluation de la situation de l'élève, coordination, tutorat, etc.). La coordination, notamment, est indispensable entre les professeurs qui enseignent la discipline, les professeurs qui se

chargent des petits groupes de besoins et les tuteurs.

Effets attendus d'un PPRE

Pour l'élève :

- maîtriser les compétences du socle afin de tirer profit des situations pédagogiques rencontrées en classe ;
- réduire l'écart entre les compétences acquises et celles visées par le socle commun à la fin de chaque cycle ;
- améliorer l'estime de soi.

Pour l'équipe pédagogique et éducative :

- conduire l'élève à donner le meilleur de lui-même en individualisant son parcours scolaire ;
- redonner du sens aux apprentissages de l'élève ;
- prendre en compte l'origine des difficultés et y apporter des solutions en termes de points d'appui ou de compétences, même partielles ;
- impliquer l'élève et associer la famille. L'adhésion, la confiance et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme.

Pour les responsables légaux :

- participer aux constats pour donner une vision globale de la situation de l'élève ;
- être associés à la scolarité de leur enfant ;
- comprendre la démarche de travail pédagogique et éducatif de l'équipe enseignante et instaurer une logique de co-éducation ;
- être des acteurs de la scolarité de leur enfant en s'associant aux décisions éducatives (reconduction, adaptation, interruption).

Évaluation et adaptation du dispositif

Une évaluation personnalisée doit être effectuée en référence aux compétences attendues selon le niveau de scolarisation.

Cette évaluation peut alors conduire à :

- interrompre les dispositions du PPRE si les difficultés sont surmontées ;
- poursuivre en adaptant ou pas les dispositions mises en place par le PPRE ;
- envisager d'autres moyens d'aide et de soutien, tel qu'un plan d'accompagnement personnalisé, qu'un projet personnalisé de scolarisation.

Pour réaliser ce suivi, les équipes éducatives, sous l'impulsion du chef d'établissement ou du coordonnateur désigné, doivent mettre en place à minima les éléments suivants :

- fiche(s) de compétences pour chaque élève ;
- réunions de suivi régulières, visant à évaluer et adapter le dispositif au fil de l'eau ;
- bilan de fin de période afin d'évaluer, pour chacun des élèves, les progrès réalisés pour chaque compétence travaillée dans le cadre du PPRE.

- exemples de fiches d'aide à l'élaboration d'un PPRE au cycle 3 (pdf 197 Ko) et au cycle 4 (273 ko), basées sur l'évaluation des compétences du socle ;
- trames de PPRE Passerelle dans le cadre de la liaison CM2-6e :
    - sur le site de l'inspection de l'éducation nationale de Cherbourg ;
    - sur le site de l'inspection académique d'Anse.
- Deux exemples d'outils pédagogiques pour l'évaluation des élèves :
    - site du projet collaboratif "Mathenpoche" ;
    - Cognisciences ;
    - le site Lumni ;
- Le PPRE expliqué aux parents (Les clés de l'école), vidéo de la chaine YouTube Dcapsules (1 min 18 sec).

Textes officiels en vigueur au 24 février 2023

Code de l'éducation

- Article L311-3-1 (proposition de la mise en place d'un PPRE par le chef d'établissement) ;
- article L311-7 (proposition de la mise en place d'un PPRE par le conseil de classe) ;
- article D311-12 (objectif et modalités du PPRE) ;
- article D332-6 (formes que peut prendre l'aide spécifique aux élèves).

Autres textes

- Circulaire n° 2019-088 du 5 juin 2019 : circulaire de rentrée pour la mise en place d'une école inclusive.

- "Répondre aux besoins particuliers des élèves : quel plan pour qui ?" (PAI, PPS, PAP, PPRE) (pdf 570 Ko) sur le site du ministère ;
- sur le site d'Éduscol :
  - Les programmes personnalisés de réussite éducative ;
  - École inclusive ;
- sur le site du Réseau-Canopé :
  - Faire classe à tous les élèves, sur le site Canotech ;
  - Cap école inclusive ;
- "L'organisation du travail dans les coulisses de la différenciation", revue Education et socialisation, 2021, site OpenEdition Journals
- conférence en ligne sur notre site L'accompagnement pédagogique au cœur de la réforme : la différenciation, apprendre à apprendre - regards croisés, Viviane BOUYSSE, Anne BURBAN, Sabine BOUVERET, janvier 2016

Ouverture à l'international

- sur le site Edusource Ontario (Canada) :
  - À l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique - Partie 1 ;
  - À l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique - Partie 2 : Dix pistes pour soutenir la motivation ;
  - Évaluer, différencier… réussir! ;
- note du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), Quels sont les dispositifs utilisés à l'étranger pour lutter contre les difficultés scolaires ? Quels sont leurs effets ? (2015, pdf 455 Ko) ;

accueil du Film annuel

Ajouter aux favoris